

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le - 4 AVR. 2024

ID : 026-212601652-20240402-DELIB20240423-DE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE :- 4 AVR. 2024

### **OBJET :**

Compte Administratif 2023 - Budget annexe Locaux Commerciaux

### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Votants : 26

**N° 2024.04.23**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.

Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Christian CHABERT (Pouvoir à N. MANTONNIER), Christiane LAMBERT (pouvoir à E. BERNARD), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Fabien PLANET (pouvoir à T. SANCHEZ), Francine DAMBRINE (pouvoir E. DELPONT),

**ABSENTS :** Anne-Lise VIALLO, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

---

Le Conseil Municipal réuni *sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD, Troisième Adjointe*, délibérant sur le compte administratif du Budget des Locaux Commerciaux de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Francis FAYARD, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels peuvent se résumer ainsi :

CA 2023 - BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2022		12 611,44 €	2 723,71 €	
Opérations de l'exercice 2023	39 396,81 €	34 938,14 €	17 833,37 €	17 214,71 €
<b>Totaux</b>	<b>39 396,81 €</b>	<b>47 549,58 €</b>	<b>20 557,08 €</b>	<b>17 214,71 €</b>
Restes à réaliser				
<b>Totaux cumulés</b>	<b>39 396,81 €</b>	<b>47 549,58 €</b>	<b>20 557,08 €</b>	<b>17 214,71 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>8 152,77 €</b>	<b>3 342,37 €</b>	

Le Conseil décide d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement, d'un montant de 8 152.77 € comme suit :

- 3 342.37 € au compte R1068 de la section d'investissement
- 4 810.40 € au compte R002 de la section de fonctionnement

Et de constater le résultat de 3 342.37 € au compte D001 de la section d'investissement.

**EN CONSÉQUENCE, considérant ces résultats, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, avec 18 Pour et 7 Abstentions :**

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2023 du Budget annexe des Locaux commerciaux et valide ces affectations ;
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis FAYARD

Le secrétaire de séance,

Sébastien AMBLARD

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le - 4 AVR. 2024